

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 16 décembre 2024

Délibération n° 2024_192
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'AIDE A LA POPULATION DU DEPARTEMENT DE MAYOTTE

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur Le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOULET, Premier Adjoint, par suite d'une convocation en date du 10 décembre 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 38

Mesdames, Messieurs : Thierry TRIJOULET, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean-Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugenie GASPAR, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Hélène DELNESTE, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Patrice LASSALLE-BAREILLES, Jean-Marie ACHIARY.

EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 8

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI à Thierry TRIJOULET, Marie RECALDE à Anne-Eugenie GASPAR, Vanessa FERGEAU-RENAUX à Marie-Christine EWANS, Bastien RIVIERES à Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Emilie MARCHES à Michelle PAGES, Aude BLET-CHARAUDEAU à Eric SARRAUTE, Kubilay ERTEKIN à Amélie BOSSET-AUDOIT, Maria GARIBAL à Patrice LASSALLE-BAREILLES.

ABSENTS : 3

Mesdames, Messieurs : Mauricette BOISSEAU, Alain CHARRIER, Arnaud ARFEUILLE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Gérard SERVIES

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Département de Mayotte a subi un puissant cyclone tropical samedi 14 décembre. Le bilan provisoire de cette catastrophe est ce soir de plus de 20 morts mais les autorités locales redoutent un bilan humain bien plus dramatique, évoquant des centaines voire plusieurs milliers de victimes.

De très nombreuses infrastructures sont dévastées ainsi qu'une grande partie des logements des 320 000 habitants de l'île.

Plusieurs associations françaises ont rapidement lancé un appel aux dons pour venir en aide aux mahorais dont les trois quarts vivent sous le seuil de pauvreté.

La ville de Mérignac souhaite apporter son soutien immédiat à la population et ainsi poursuivre son engagement régulier dans l'aide d'urgence.

Compte tenu du contexte ne permettant pas pour le moment l'acheminement de dons et donc l'organisation d'une collecte, il est proposé de soutenir une association très implantée à Mérignac et de verser au Secours Populaire une subvention exceptionnelle de 5 000 €.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE UNIQUE : d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle de 5 000 euros au Secours Populaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par 45 voix pour

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 16 décembre 2024



Gérard SERVIES
Secrétaire de séance



Pour le Maire
Par délégation
Thierry TRIJOULET
Premier Adjoint

Le Premier Adjoint certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de

Envoyé en préfecture le 17/12/2024
Reçu en préfecture le 17/12/2024
Publié le 17/12/24
ID 033-213302813-20241216-8471-DE-1-1

deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.